



## Prescription d'activité physique adaptée

Je soussigné-e .....

Docteur en médecine ou Infirmier-e en Pratique Avancée

Prescrit à ma/mon patient-e Mme, M. ....

Né-e le.....

Une activité physique d'intensité légère à modérée à adapter en fonction de l'évolution de ses aptitudes<sup>1</sup> dans le cadre du dispositif « Sport-Santé sur Ordonnance » de la Maison Sport Santé de Strasbourg.

Je reconnais que ma/mon patient-e, habitant-e à Strasbourg, présente des limitations fonctionnelles légères à modérées et répond à l'un de ces critères d'inclusion :

- Pathologie éligible à une ALD 30 (*liste au verso*), préciser : .....
- Santé mentale, préciser : .....
- Obésité (IMC > 30 kg/m<sup>2</sup>) – *précisions au verso*.....Poids : .....Taille : .....
- Trouble musculo-squelettique– *précisions au verso* : .....
- Troubles persistants suite à une infection à Covid-19 – *précisions au verso*
- Hypertension artérielle
- Femme enceinte (4<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> mois de grossesse) et post accouchement (jusqu'aux 9 mois de l'enfant)
- Personne de plus de 60 ans en perte d'autonomie et/ou sédentaire (référence GIR 5 et 6)

**FACULTATIF - Préconisations d'activités et recommandations, contre-indications<sup>2</sup> et limitations fonctionnelles éventuelles<sup>3</sup>**

.....  
.....  
.....

Cachet

Fait à....., le .....

Signature

Adresse mail .....

N° RPPS :

1 Décrets du 30 décembre 2016 et du 30 mars 2023 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD.

2 Dans l'hypothèse où votre patient serait orienté vers une pratique d'activité physique adaptée, le certificat de contre-indication ne sera pas nécessaire. La prescription ci-contre fera office de certificat de non-contre-indication à la pratique.

3 Le dispositif ne s'adresse pas à des personnes atteintes de limitations fonctionnelles sévères (cf. instruction interministérielle du 3 mars 2017 - tableau des différents phénotypes de patients)

**Contact pour la prise de rendez-vous :**

**03 68 98 61 92 – [contact@maisonsportsantestrasbourg.fr](mailto:contact@maisonsportsantestrasbourg.fr)**

**Maison Sport Santé de Strasbourg – 10A boulevard de la Victoire  
67000 Strasbourg - Arrêt Gallia (Tram C, E et F)**

#### AFFECTIONS LONGUE DUREE : PATHOLOGIES RELEVANT DE LA LISTE ALD 30

ALD n°1 Accident vasculaire cérébral invalidant  
ALD n°2 Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques  
ALD n°3 Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques  
ALD n°4 Bilharziose compliquée  
ALD n°5 Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves  
ALD n°6 Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses  
ALD n°7 Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)  
ALD n°8 Diabète de type 1 et diabète de type 2  
ALD n°9 Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave  
ALD n°10 Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères  
ALD n°11 Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves  
ALD n°13 Maladie coronaire  
ALD n°14 Insuffisance respiratoire chronique grave  
ALD n°15 Maladie d'Alzheimer et autres démences  
ALD n°16 Maladie de Parkinson  
ALD n°17 Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé  
ALD n°18 Mucoviscidose  
ALD n°19 Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif  
ALD n°20 Paraplégie  
ALD n°21 Vasculaites, lupus érythémateux systémique, sclérodémie systémique  
ALD n°22 Polyarthrite rhumatoïde évolutive  
ALD n°23 Affections psychiatriques de longue durée  
ALD n°24 Recto-colite hémorragique et maladie de Crohn évolutives  
ALD n°25 Sclérose en plaques  
ALD n°26 Scoliose idiopathique structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne  
ALD n°27 Spondylarthrite grave  
ALD n°28 Suites de transplantation d'organe  
ALD n°29 Tuberculose active, lèpre  
ALD n°30 Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique  
Référence : article D. 322-1 du code de la sécurité sociale, modifié par le décret n° 2004-1049 du 4 octobre 2004 publié au JO du 5 octobre 2004, et par décret n° 2011-77 du 19 janvier 2011 publié au JO du 21 janvier 2011

#### Troubles musculo-squelettiques – 3 grands groupes :

- o Les pathologies inflammatoires et rhumatismales (polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante...);
- o Les pathologies mécaniques (rachialgies et arthropathies des membres inférieurs notamment) ; si et seulement si, une prise en charge rééducative bien conduite a été effectuée et que les troubles fonctionnels sont consolidés ;
- o Les pathologies fonctionnelles (fibromyalgie, ostéo-articulaires fonctionnelles) : prise en charge dérogatoire proposée aux patients adressés par des centres de référence dans le diagnostic de ces pathologies, après avis d'un médecin expert dans la prescription de l'activité physique.

Troubles persistants suite à une infection à Covid-19 : si une problématique de reprise du travail ou une dégradation majeure des performances à l'effort sont identifiées, un avis auprès de la rééducation fonctionnelle est nécessaire avant toute orientation vers le dispositif.

Obésité : une attention particulière doit être portée aux personnes présentant un IMC supérieur à 40, âgées de plus de 35 ans et présentant des comorbidités cardiovasculaires. Dans ce cas de figure, l'orientation vers le dispositif doit être précédée d'une évaluation cardiovasculaire, respiratoire et ostéo-articulaire.

**Contact pour la prise de rendez-vous :**

**03 68 98 61 92 – [contact@maisonsportsantestrasbourg.fr](mailto:contact@maisonsportsantestrasbourg.fr)**

**Maison Sport Santé de Strasbourg – 10A boulevard de la Victoire  
67000 Strasbourg - Arrêt Gallia (Tram C, E et F)**